



Déjà en 2014 l'Agence Régionale de Santé (ARS) envisageait d'apporter des changements très profonds à la structure du Centre Hospitalier le déclassant définitivement comme hôpital local spécialisé dans l'ambulatoire et la gériatrie. M. Lannelongue, directeur général de l'ARS, parlait même de l'hôpital de Montceau comme d'une antenne de l'hôpital de Chalon.

Le 31 mars 2015, à l'occasion du départ du directeur JD Marquier, M. Lannelongue déclarait « Nous sommes en attente de la décision du Copermo (*Comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins*) (...) Cette décision est en quelque sorte une feuille de route (...) cette décision est une question de jours ». Concernant le projet médical il affirmait « ce projet sera vraisemblablement rédigé d'ici cet été ». Une fois cette étape franchie, l'ARS étudiera les autorisations d'exercice à délivrer, notamment celle concernant la chirurgie.

L'arrêté du 26 juin 2015, signé du directeur général de l'ARS Bourgogne, a modifié en partie le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) du Projet Régional de Santé 2012-2016. N'oublions pas que dans la partie non révisée du SROS-chirurgie il est écrit que l'objectif d'organisation est de mettre en place un fonctionnement complémentaire entre les deux plateaux techniques de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM). (p.12) et plus loin dans la colonne « suppressions » il est indiqué : 1 implantation à Paray (ceci a été fait en 2013), le cas échéant, 1 implantation sur la CUCM (p. 18)

Le premier projet médical du CH a été refusé par le Copermo et le deuxième est toujours à l'étude. Pourquoi ces retards qui laissent le doute sur l'avenir des services du CH et notamment du service de chirurgie ? D'ailleurs de quel service on parle : de la chirurgie ambulatoire ou de la chirurgie avec permanence des soins ? Les déclarations et les commentaires parus dans la presse ces derniers temps laissent un doute quand au maintien du service de chirurgie actuel au CH de Montceau. Il a été dit que un accord a été contracté entre le groupe SOS, la tutelle et l'Hôtel Dieu sur le texte suivant : « l'Hôpital du Creusot (est) positionné comme hôpital réalisant de la médecine, de la chirurgie et l'obstétrique sur le bassin ». De quel bassin s'agit-il ? Du bassin creusotin ou du bassin communautaire ? Par ailleurs l'ARS aurait affirmé qu'il n'y a pas de condition suspensive qui aurait des conséquences sur le groupe public que constitue la CHT Nord Saône et Loire Morvan. Ceci ne garantit pas que le service de chirurgie reste à Montceau-les-Mines car il pourrait être transféré à Chalon-sur-Saône.

En juin 2015 l'ARS annonçait que le plan triennal d'économies, s'inscrivait dans le pacte de solidarité et de responsabilité qui prévoit 50 milliards d'économies en trois ans, dont 10 milliards pour la santé et 3,3 milliards à réaliser en 2015. En Bourgogne, les efforts d'économies représenterait 75 millions d'euros en 2015 dont 33 millions d'euros pour les établissements de santé.

Le Parti Communiste Français est clairement opposé au plan du gouvernement Valls d'économies sur la santé et la sécurité sociale. Il est urgent de se mettre en alerte. Il est indispensable de surveiller les fermetures des services, les réorganisations imposées par les ARS, les structures de « coopération » qui se mettent en place.

A suivre...

Montceau-les-Mines le 17 décembre 2015